

ODJ 1. Communication du Collège. Santé publique : « Centre de vaccination à Uccle, qu'en est-il ? ».

M. le Bourgmestre signale qu'un centre de vaccination sera installé sur le territoire uclois.

Pour le Collège, cette installation était nécessaire, étant donné qu'Uccle est la commune dont la superficie est la plus étendue après la Ville de Bruxelles et qu'un tiers de sa population est âgé de plus de 65 ans.

Le Collège a proposé différents sites pour ce centre de vaccination et finalement, le choix de la Cocom (Commission communautaire commune) s'est porté sur l'ancien site d'Astra Zeneca (rue Egide Van Ophem, 110), qui semblait le plus pertinent.

Ce centre devrait être ouvert le 12 avril prochain, mais vu les problèmes logistiques qui pourraient survenir, notamment quant à l'approvisionnement en vaccins, il n'y a aucune certitude sur ce point, et ce d'autant plus que la commune n'est pas seule à la manœuvre et travaille en concertation avec la Cocom, la Croix-Rouge et les Cliniques de l'Europe.

Pour ce qui concerne le processus de vaccination, chaque citoyen recevra un convocation par courrier, ainsi que par e-mail et sms s'il a aussi communiqué une adresse mail et un numéro de gsm. Ce courrier sera envoyé par la Cocom sur base des informations transmises par l'administration fédérale.

Le financement de cette opération sera assuré par la commune, qui par la suite sera remboursée par la Cocom.

Il y a encore des discussions sur l'activité du centre de vaccination durant les week-ends : ce centre devra-t-il fonctionner 6 jours sur 7 ou 7 jours sur 7, l'objectif visé étant une moyenne d'un millier de vaccinés par jour via une structure comportant 5 à 6 box de vaccination.

M. l'Echevin Hublet rappelle qu'à la date du 8 février 2021, le coronavirus a contaminé 106 millions de personnes dans le monde et provoqué 2,5 millions de décès. Le premier cas recensé en Belgique date du 4 février 2020.

Les restrictions des libertés doivent être limitées dans le temps et proportionnées au danger qu'elles combattent, en raison de leur impact psychologique et économique.

Mais il ne faut pas perdre de vue que le nombre des hospitalisations est de nouveau à la hausse depuis quelques jours dans les hôpitaux bruxellois, dont le personnel est éreinté. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter que les hôpitaux ne soient à nouveau contraints d'ouvrir des unités « covid ».

Relayant les inquiétudes de ses confrères, M. l'Echevin Hublet signale qu'un malaise profond ronge le corps médical, y compris parmi les médecins en formation, dont un sur trois songe à abandonner cette profession.

Toutefois, le vaccin est l'arme qui permettra de vaincre le virus. Mais avant que la population ne soit vaccinée, les recommandations émises par les entités fédérées (gestes barrières, port du masque, règles d'hygiène) doivent être respectées scrupuleusement, afin d'éviter le déferlement d'une 3^{ème} vague qui, pour certains, est à nos portes.

La disponibilité en vaccins est évidemment capitale pour l'éradication du virus et s'avère plus déterminante encore que le nombre de centres de vaccination déployés sur le territoire.

La commune n'intervient pas dans l'élaboration de la stratégie de vaccination, qui est conçue sur base des recommandations des groupes de travail fédéraux et inter-fédérés du Conseil supérieur de la Santé en fonction des avis émis par les experts médicaux de terrain.

Considérant que l'accès pour tous à un vaccin sûr, efficace et gratuit constitue une priorité, la Belgique participe à la procédure d'achat centralisée de la Commission européenne, qui a effectué des précommandes auprès de plusieurs fabricants de vaccins.

La population n'aura pas le choix du vaccin qui lui sera injectée, chaque produit étant susceptible d'être destiné à un public spécifique en fonction de ses avantages et inconvénients.

Les vaccins disponibles actuellement (Pfizer, Moderna et Astra Zeneca) exigent l'administration de 2 doses, alors que le vaccin produit par la firme Johnson & Johnson, disponible à partir du mois de juin, ne requiert qu'une seule dose.

La phase 1A, actuellement en cours, sera suivie par une phase 1B, destinée aux plus de 65 ans, aux 18-65 ans présentant des comorbidités (identifiés grâce aux bases de données des mutuelles) et aux personnes dont la fonction économique et sociale est essentielle. Cette phase 1B débutera le même jour pour les trois régions.

Les esprits ont tendance à s'échauffer à l'approche de cette phase 1B, en raison de l'obstination des autorités à ne pas tenir compte de certaines situations particulières, voire à contrevenir au respect de la vie privée et du secret médical. Cet élément inquiète particulièrement les médecins.

La phase 2 concerne le reste de la population.

La communication sera assurée par un call-center général, qui sera ouvert dès demain.

Le centre uclois de vaccination devrait être en mesure d'effectuer environ 25.000 vaccinations par mois. Sa gestion quotidienne sera assurée grâce à un partenariat entre la commune, la Croix-Rouge et les Cliniques de l'Europe.

M. le Bourgmestre a signé l'arrêté de réquisition et la Croix-Rouge assumera la direction opérationnelle et médicale.

La commune s'occupe des négociations avec le propriétaire du centre ainsi que des visites du site avec le SIAMU, les pompiers, la police pour le volet sécurité et prévention incendie.

Les Cliniques de l'Europe interviendront en tant que force d'appui pour les prestations médicales et paramédicales liées à la vaccination elle-même.

La Cocom soumettra pour approbation au Collège réuni un projet d'arrêté de subventionnement au bénéfice de la commune, à charge pour celle-ci d'assurer les coûts du processus préalablement défini, notamment ceux requis pour l'installation du centre et les contributions du partenaire médical et du partenaire opérationnel. Le financement sera proportionnel au nombre de box de vaccination déployés dans les centres (5 ou 6 pour le centre uclois). Les vaccins et le matériel nécessaire à la vaccination seront mis à la disposition des centres par la Cocom.

M. Cools remarque que seulement 3.000 destinataires des 11.000 invitations envoyées pour le centre de vaccination du Heyzel ont daigné se manifester car la communication a été effectuée uniquement par mail et sms, et non par envoi postal.

M. Cools se réjouit donc du fait que les citoyens uclois recevront aussi une convocation postale.

Les citoyens uclois pourront-ils choisir librement le centre de vaccination où ils se rendront ?

Par ailleurs, M. Cools est disposé à demander par le biais d'une question écrite ultérieure des renseignements sur l'affectation future du site Astra Zeneca.

M. le Bourgmestre précise que le site d'Astra Zeneca présente l'avantage d'être quasi inoccupé. Il n'a donc pas fallu procéder à un déménagement, comme c'est le cas pour le site prévu pour le centre de vaccination de Schaerbeek, dont l'espace doit être libéré le 30 juin prochain par les infrastructures sportives qui l'occupent pour le moment.

Le site d'Astra Zeneca dispose de parkings, d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et est proche des transports en commun.

M. l'Echevin Hublet signale que les centres de vaccination de Forest, Molenbeek, Schaerbeek et Woluwe-Saint-Pierre devraient être ouverts aux alentours du 22 mars, et il devrait en être de même des centres d'Anderlecht, d'Uccle, de Woluwe-Saint-Lambert et de l'hôpital militaire vers le milieu du mois d'avril. Ces 8 centres s'ajouteront à ceux du Heyzel et du boulevard Pacheco, déjà en activité. Parmi ces différents centres, les citoyens uclois pourront choisir celui où ils se rendront pour se faire vacciner.